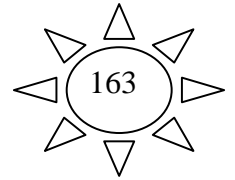


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le douze mai, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 5 mai, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRESENTS : MM GUEMENE Henri - BROHAN Paul – GUITTON Ludovic - NEVOUX Claude – LOYER Dominique - DUBOIS Alain – AUTRAN Thierry - GUEHO Cyril - LE CARS Yannick – DEPEIGE Fabrice - PIQUET Jocelyne CAUDARD Marie Thérèse - LE RAY Marie Thérèse DE LA BOUILLERIE Sybille

SECRETARE : Henri GUEMENE

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Le compte rendu de la réunion du 2 avril a été approuvé à l'unanimité.

2015_05_01_VALIDATION ENTREPRISE « AIRE DE JEUX »

Suite à la consultation pour le projet « Aire de Jeux » plusieurs devis ont été demandés. La Commission s'est réunie le 22 avril dernier. Au vu des chiffres présentés l'entreprise QUALI-CITÉ Bretagne située à Péaule a été retenue pour un montant de 26 491.80 € TTC. Ce montant comprend : une structure de jeu, 3 jeux à ressort, une table de ping-pong, 3 bancs, le sol souple coulé, (sauf béton) en place ainsi que la clôture. Les travaux se feront aux alentours de mi-juillet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité 14 pour et une abstention, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents et lancer les travaux

2015_05_02_VALIDATION DES STATUTS ET REGLEMENT INTERIEUR DU SITS DE QUESTEMBERG

Suite à la dissolution du syndicat des transports scolaires de Malansac, le conseil départemental a transféré la compétence au SITS de QUESTEMBERG. Chaque Conseil Municipal doit adopter et approuver le projet des nouveaux statuts et règlement intérieur.

L'ensemble du Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts et le règlement intérieur tels qu'ils ont été présentés lors de la séance.

L'ensemble du Conseil Municipal désigne les deux délégués représentés au SITS de QUESTEMBERG : Ludovic GUITTON et Fabrice DEPEIGE en remplacement de Henri GUEMENE, qui siégeront au Comité.

2015_05_03_VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS CCPQ POUR CHANGEMENT DE NOM

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) notamment les articles L 1425-1, L5211-511 et L5211-17, les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Questembert sont appelées à se prononcer sur les modifications des statuts communautaires par délibération concordante,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Questembert,
Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 20 avril 2015 portant modification des statuts communautaires.

Suite à la délibération communautaire n°2015-02-02 du 16 février 2015 relative à la validation du changement de nom de la communauté de communes, pour la nouvelle appellation de la communauté « **Questembert Communauté** »

Il est nécessaire de modifier les statuts de la communauté en ses articles (dénomination) et (siège social) où apparaît sa dénomination.

Le Conseil communautaire du 20/04/2015 a approuvé à la majorité des voix, trois abstentions, la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Questembert concernant le nouveau nom de la Communauté de pouvant se dénommé « **Questembert Communauté** »

Notification faite au maire de chaque Commune membre

Le Conseil Municipal après avoir délibéré 11 voix contre, 2 absentions, 2 pour ne valide pas les statuts de la Communauté de Commune du Pays de Questembert

2015_05_04_ PLUI – DESIGNATION DE DEUX DELEGUES REFERENTS

Suite à la délibération n° 2015 03 32 du 15 mars 2015 prescrivant l'élaboration du PLU Intercommunal ayant les effets d'un SCOT fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation, suite à la conférence des maires qui a eu lieu le 14 avril 2015,

Le Président propose les modalités de collaboration avec les communes membres pour l'élaboration du PLU Intercommunal comme suit :

Organisation au niveau communal :

Chaque commune désignera **deux élus** qui seront identifiés comme **référents PLUi** :

Le Maire,

L'Adjoint à l'urbanisme ou un autre élu municipal

Les élus référents pourront participer au comité de pilotage PLUi qui sera mis en place

L'ensemble du Conseil Municipal désigne les deux élus référents :

Marie Odile COLINEAUX, Maire

Henri GUEMENE, adjoint

2015_05_05_ PARTICIPATION 2015 SYNDICAT MIXTE DU GRAND BASSIN DE L'OUST

La participation pour le syndicat du Grand Bassin de l'oust pour l'année 2015 est de 1071.51 €.

Pour info année 2014 : 1 115.17 €

L'ensemble du Conseil Municipal valide cette participation d'un montant de 1071.51 euros pour l'année 2015.

2015_05_06_ EMBAUCHE D'EMPLOI TECHNIQUE SAISONNIER

Lors du précédent Conseil Municipal, il avait été demandé de réfléchir sur l'embauche d'un agent technique sur la période d'été.

Des propositions avaient été faites concernant cet emploi saisonnier.

- Emploi d'un CDD de 4 mois à 17.50 h/semaine coût environ 2 990.00 €
- Emploi d'un CAE pour 6 mois à 20 h/semaine coût environ 1 680.00 €

Une réunion avec les agents, les adjoints et le Maire à eu lieu courant avril.

Les membres du Conseil Municipal demandent un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré, 6voix pour, 9 voix contre ce point n'est pas validé.

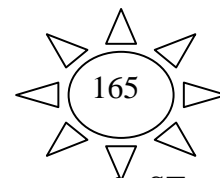
2015_05_07 MEDECINE DU TRAVAIL

Suite à son désengagement du secteur public, l'AMIEM cessera d'assurer la médecine professionnelle et préventive pour les agents de la fonction publique territoriale.

Le Centre De Gestion du Morbihan après être informé de la situation a pris la décision de créer le service de médecine professionnelle et préventive qui lui succédera

L'ensemble du Conseil Municipal :

- **décide de collaborer avec le service professionnel et préventif proposé par le CDG du Morbihan**
- **s'inscrire dans le calendrier prévisionnel et progressif de transfert de l'AMIEM vers le CDG du Morbihan et de donner pouvoir à Madame le Maire pour signer la convention relative à cette mission et pour procéder au mandatement des dépenses afférentes à cette mission.**



QUESTIONS DIVERSES

Les deux délégués du SMAGSNBVO lors du dernier comité, ont été informés que la commune de ST GRAVE devait d'acquitter de ces participations 2015 2016 avant de quitter le syndicat. Monsieur GREFFION Président du Comité se propose de rencontrer Madame le Maire afin de lui expliquer les closes de la convention. La réponse sera rendue lors du prochain conseil

Thierry AUTRAN soulève un problème de sécurité survenu lors de la course cycliste de Redon, pas de voiture-balais, pas de liaison radio, une bénévole de ST GRAVÉ a manqué être renversé. Faire remonter ce problème auprès du Président de la course.

Concernant les animaux errants, la commune adhère à CHENIL SERVICE de PLOEREN, ils sont en charge de venir chercher les animaux errants dès lors que la commune les appelle. Le numéro est transmis à chaque adjoint.

Prochain conseil municipal le 11 juin 2015

**La séance est clôturée à 22h45
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2015_05_01 à 2015_05_07**

M.-O. COLINEAUX

H. GUEMENE

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

C. GUEHO

F. DEPEIGE

M.-T. CAUDARD

M.-T. LE RAY

J. PIQUET

S. DE LA BOUILLERIE